

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 20 juin 2024

N° CP-2024-5-2-5

N° **applicatif** 9680

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction de l'environnement et de la transition écologique

Service consulté

PARTENARIATS ARBORICULTEURS 2024

Résumé : L'arboriculture représente un enjeu important pour l'économie alsacienne, mais également pour l'aménagement, le dynamisme et la diversité du territoire. Elle produit nos fruits, entretient nos paysages, crée de l'emploi et contribue à la vitalité de nos territoires ruraux. Les enjeux de ce partenariat sont donc nombreux et variés. Il est proposé de soutenir la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin à hauteur de 11 900 € et la Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin à hauteur de 21 063 € (dont 7 813 € en fonctionnement et 13 250 € en investissement) pour leurs activités de formation, d'animations et leurs participations à l'opération Sainte-Catherine.

La Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin sollicite une subvention de fonctionnement de 7 813 € et celle du Haut-Rhin de 11 900 € pour :

- la formation et le recyclage des moniteurs,
- la formation de base dans les associations,
- le perfectionnement des moniteurs,
- la formation de base dans les associations,
- les animations dans les écoles,
- les formations et les animations dans les vergers conservatoires,
- la participation à l'opération Sainte-Catherine.

En complément, la Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin sollicite une subvention de 13 250 € en investissement pour le volet plantation. Cette opération consiste à fournir des arbres fruitiers haute tiges au gré des demandes à des particuliers, des communes, des associations, des associations foncières rurales, des associations foncières

pastorales, ou des collèges avec un maximum de 5 arbres par bénéficiaire par an pour les particuliers et de 10 arbres pour les autres structures.

La Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques, lors de sa réunion du 6 juin 2024, a émis un avis favorable à cette proposition.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les Programmes P225 Préservation de l'environnement, Opération P225O001 chapitre 65 nature 65748 fonction 76 et chapitre 204 nature 20422 fonction 54.

Au vu de ce qui précède, je vous propose

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 11 900 € à la Fédération des arboriculteurs du Haut-Rhin ;
- d'attribuer deux subventions d'un montant maximal total de 21 063 € à la fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin, à savoir une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 7 813 € et une subvention d'investissement d'un montant maximal de 13 250 € ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat à conclure avec la fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin, jointe en annexe au présent rapport.
- La subvention à la Fédération des arboriculteurs du Haut-Rhin sera versée sur présentation du ou des justificatifs attestant des dépenses réalisées dans la mise en œuvre du projet subventionné. Les subventions à la Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin seront versées selon les modalités précisées dans la convention de partenariat ci-jointe.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P225	O001	P225E07	T09	(3034) 204-20422-54	13 250 €
P225	O001	P225E04	T07	(2974) 65-65748-76	19 713 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.